



# **Fédération Française** de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

**Notice d'inscriptions des  
nationaux, supranationaux,  
internationaux et évènementiels  
au Calendrier 2021**



## **AVIS AUX NOUVEAUX ORGANISATEURS**

Afin de trouver une date cohérente avec les compétitions du Comité Départemental et du Comité Régional, nous vous demandons de prendre contact avec ces instances pour valider la date.

### **I. INSCRIPTION EN LIGNE :**

L'inscription se fait par les organisateurs sur le site Internet de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal sur un formulaire en ligne selon la procédure suivante :

#### **Se connecter sur le site de la FFPJP à l'adresse :**

<https://www.ffpjp.org/portail/index.php/reglements-textes/documents-concours-nationaux>.

Puis cliquez sur le formulaire de demande.

Remplissez le formulaire, toutes les réponses sont à renseigner, sinon vous ne pourrez pas valider votre demande. Validez l'envoi à la fin du formulaire.

Réglez votre inscription soit :

En envoyant au siège de la FFPJP, un chèque libellé à l'ordre de la FFPJP,

En faisant un virement. Le RIB de la FFPJP est présent au bas du formulaire d'inscription.

**MONTANTS :** 100 € pour les nationaux, 250 € pour les supranationaux et événementiels et 450 € pour les internationaux (dont 200 € pour la FIPJP).

Tous les concours annexes à un national ou les nationaux annexes aux internationaux et supranationaux sont compris dans le prix. Nous vous rappelons que toutes compétitions nationales et internationales jeunes sont exemptées de frais d'inscription au calendrier.

Les inscriptions des concours annulés en 2020 pour cause de COVID sont gratuites en 2021.

La FFPJP vous atteste de la bonne réception ET du chèque ET de la demande d'inscription.

Pour de plus amples informations sur les textes et règlement, merci de contacter Monsieur Francis GARRIGUE : [francis.garrigue@petanque.fr](mailto:francis.garrigue@petanque.fr)

Si vous avez un souci pour enregistrer votre compétition, ou si vous souhaitez avoir confirmation de la bonne réception de votre demande, merci de contacter Monsieur Loïc FUENTES : [loic.fuentes@petanque.fr](mailto:loic.fuentes@petanque.fr)

Une fois rempli, le formulaire peut être modifié par l'organisateur jusqu'au 15 septembre 2020. Passée cette date le formulaire se ferme automatiquement sur internet et plus aucune demande ne pourra être formulée.

### **COMMUNICATION AUX COMITES DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX**

Le secrétariat dédié à la FFPJP recense au fur et à mesure les demandes, les classe par Département et par Région, puis informe les Comités Départementaux et Régionaux des inscriptions reçues.

Entre le 16 et le 20 septembre, le Secrétariat de la FFPJP envoie le calendrier aux Comités Départementaux et Régionaux pour avis et proposition de correction.

### **TRANSMISSION à la FFPJP DES AVIS DES COMITES DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX**

Avant le 30 septembre dernier délai, les Comités Départementaux et Régionaux transmettent à la FFPJP les avis et propositions de correction. Tout avis défavorable doit être dûment motivé par une décision du Comité Directeur de l'instance concernée.

### **VALIDATION FINALE DU CALENDRIER**

La Commission Fédérale en charge des nationaux statue sur les avis favorables et les notifie aux organisateurs par voie électronique.

Le Comité Directeur de la FFPJP statue sur les avis défavorables et notifie ses décisions dûment motivées par LRAR aux organisateurs. Dans ce cas un recours peut être formulé auprès du Comité Directeur de la FFPJP.

Après le recours formulé, si la décision demeure défavorable, l'organisateur peut solliciter le CNOSF pour une éventuelle conciliation (ce recours entraîne automatiquement la suspension de l'avis prononcé).

La FFPJP termine la rédaction du calendrier définitif.